

LISTE DES DÉCISIONS et ACTIONS DU C-6
(au 26 octobre 2022)

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
1. OUVERTURE					
1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général					
1.2 Adoption de l'ordre du jour					
	Observateurs	C6/01	Le Conseil accueille favorablement la proposition de présentation, le 2 ^{ème} jour, de l'initiative relative au « Jumeau numérique de l'océan » par M. Pierre Bahurel, Directeur général de Mercator Océan International.		Décision
	Ordre du jour	C6/02	En conséquence, le Conseil adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés, et convient d'examiner les documents d'information (Docs. C6-07.6A, et 07.7A), le cas échéant ou à la fin de certaines sessions, s'il reste suffisamment de temps.		Décision
1.3 Remarques d'ouverture de la Présidente					
	Ouverture	C6/03	Les membres du Conseil félicitent le Dr. Geneviève Béchard, Présidente du Conseil, et le Secrétaire général pour leurs allocutions d'ouverture et conviennent de la participation de représentants des RENC (cette fois-ci IC-ENC) en tant qu'observateurs.		Décision
1.4 Dispositions administratives					
	Liste des contacts	C6/04	Les États membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil doivent fournir au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour de la liste des contacts du Conseil de l'OHI.	Permanent	
2. ITEMS REQUIS PAR LA 2^{ème} ASSEMBLEE DE L'OHI					
2.1 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour – Propositions du Conseil au comité directeur (Décision A2/08)					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
			<i>Voir section 4.5</i>		
2.2 Rapport sur l'application des principes de l'ISO 9001 (Décision A2/12)					
			<i>Voir sections 3.1 et 4.1</i>		
2.3 Débat sur la meilleure voie à suivre pour progresser dans la définition des intérêts hydrographiques (Décisions A2/04 et A2/14).					
	Définitions des intérêts hydrographiques	C5/04	Le Conseil remercie la Présidente du Conseil pour la mise à jour sur les travaux en cours par les parties intéressées Argentine Brésil, Inde et Uruguay et les invite à présenter un rapport consolidé sur les moyens possibles de progresser, incluant une évaluation de l'impact sur les documents de base de l'OHI.	C-6 (- 3 mois)	Terminé
	Définitions des intérêts hydrographiques	C4/08	Le Conseil prend note de la tâche confiée par l'A-2 consistant à examiner la meilleure façon de faire progresser les propositions A-2 PRO-1.4 et A-2 PRO-1.5 sur la définition des intérêts hydrographiques et de faire ainsi rapport à l'A-3 en 2023, et par laquelle le Conseil est chargé d'établir un groupe de travail dans ce but précis.	A-3	Terminé
	Définitions des intérêts hydrographiques	C4/09	Le Conseil invite les parties intéressées (Argentine, Brésil, Inde, Uruguay, etc.) à élaborer une définition des intérêts hydrographiques, en examinant les résultats de la CHI17, les PRO 1.4 et 1.5, pour ensuite présenter une proposition consolidée unique au C-5 ou au C-6 aux fins d'examen éventuel par l'A-3 (date limite C-5, C-6).	C-5, C-6	Terminé
	Définitions des intérêts hydrographiques	C6/05	La Présidente du Conseil rendra compte de la situation à l'A-3 (comme requis par la décision A2/14) et recommandera que ce sujet soit mis en attente jusqu'à ce que les parties intéressées élaborent une proposition mature pour une définition révisée.	20 déc. (pour l'A-3)	Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
2.4 Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique (Décision A2/20)					
			<i>Voir section 4.2 Annexe C et 6.1</i>		
2.5 Proposition de version 2.x de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (Décisions A2/30&A2/31)					
			<i>Voir section 4.4 qui regroupe toutes les propositions</i>		
2.6 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC S-57 aux ENC S-101) (Décision A2/33)					
			<i>Voir section 4.1, Paragraphes 11, 12 et Annexe C</i>		
2.7 Liste cumulative des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.					
			<i>A titre indicatif uniquement</i>		
3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI					
3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-5 (actions en cours)					
	Application des principes ISO 9001	C6/71 (anciennes C5/08, C4/40)	Le Conseil invite l' IRCC à identifier un thème sur lequel les principes de l'ISO 9001 devront être appliqués et à le proposer au Conseil aux fins d'aval. Le Conseil note que l' IRCC a chargé le MSDIWG d'identifier un thème dans son portefeuille d'activités, où les principes de base ISO 9001 pourront être appliqués et bénéfiques.	IRCC-15/C-7	Décision A2/12
		C6/06	Laissé en blanc intentionnellement		
4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES					
4.1 Rapport et propositions du HSSC					
	Rapport du HSSC	C6/07	Le Conseil prend note du rapport et félicite le HSSC , ses groupes de travail et les organisations qui le soutiennent pour leurs accomplissements depuis le C-5.		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Résolutions de l'OHI sur la S-100	C6/08 (anciennes C5/05, C4/12)	<p>Donnant suite à la décision A2/32 (PRO2.3 de la République de Corée), le Conseil prend note des progrès accomplis en ce qui concerne les résolutions existantes de l'OHI (LC 38/2022 de l'OHI) et avalise la proposition d'une nouvelle résolution générique de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 (cf. annexe A du rapport du HSSC au C-6).</p> <p>La Présidente du Conseil, dans son rapport à l'A-3, soumettra la nouvelle résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 à l'approbation des Etats membres, et indiquera dans ce contexte l'adoption de certains amendements aux résolutions existantes (LC 38/2022 de l'OHI).</p>	20 déc. 2022 (date limite de soumission à l'A-3)	Décision
	Conversion S-57 vers la S-101	C6/09	Donnant suite à la décision A2/33, le Conseil prend note de la publication, à des fins de mise en œuvre et d'essai, de la version Ed.1.0.0 de l'annexe B de la S-65 - conversion des ENC S-57 vers la S-101 et félicite l'ENCWG et M. Jeff Wootton en particulier (TSSO, Secrétariat de l'OHI) pour ce remarquable accomplissement.		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Concept hybride pour les ECDIS S-100	C6/10 (ancienne C5/10)	<p>Toujours pour donner suite à la décision A2/33, le Conseil avalise le compte rendu analytique du concept hybride pour les ECDIS S-100 et le rapport complet.</p> <p>La Présidente du Conseil, en liaison avec le Président du HSSC, soumettra, dans son rapport à l'A-3, le compte rendu analytique du concept hybride pour les ECDIS S-100 et le rapport complet à l'approbation des Etats membres.</p> <p>Avant la soumission, le Conseil demande au HSSC (appuyé par le S-100 WG) de modifier l'image S-57/S-101 de la fig. 2 de la section 2.6.1 du concept hybride par une image de meilleure qualité comme celles disponibles dans le Doc. C6-04.1C (projet de banc d'essai).</p>	<p>20 déc. 2022 (date limite de soumission à l'A-3)</p> <p>1^{er} déc. 2022</p>	Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Documents de l'OMI sur les ECDIS S-100	C6/11 (ancienne C5/11)	Le Conseil prend note des résultats de la 9 ^{ème} session du NCSR de l'OMI concernant la révision de la circulaire MSC.1/Circ.1503/Rev1 - <i>Guide de bonnes pratiques des ECDIS</i> et révision de la circulaire MSC.232(82) - <i>Normes de fonctionnement des ECDIS</i> (cf. LC 31/2022 de l'OHI) et des engagements connexes pris envers l'OMI et l'IEC en particulier (<i>période de transition pour les ECDIS S-100, pour que leur utilisation devienne légale après le 1^{er} janvier 2026 et à compter du 1^{er} janvier 2029, les nouveaux systèmes doivent être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS</i>) ¹ .		Décision
	MSC106	C6/12	Le Conseil invite les membres à envisager de contacter leurs représentants à l'OMI pour qu'ils apportent leur soutien aux modifications des <i>normes de performance des ECDIS</i> lors de la prochaine session MSC106.	2 novembre 2022	
	Changements dans les ECDIS S-100, S-98	C6/13	Le Conseil avalise le changement stratégique des ECDIS S-100 avec les services de données de navigation électroniques (ENDS) et les couches de données de navigation en interaction, rendus possibles par la spécification d'interopérabilité S-98. La Présidente du Conseil rendra compte à l'A-3 en conséquence, aux fins d'approbation.	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	

¹ Si approuvée par la MSC106 en novembre 2022.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Programme de travail de l'OHI 2023-2026	C6/14	<p>Le Conseil avalise la recommandation du HSSC selon laquelle le but 1 et ses cibles du plan stratégique de l'OHI devraient avoir la plus haute priorité dans le programme de travail 2024-2026.</p> <p>La présidente du Conseil rendra compte à l'A-3 en conséquence aux fins d'approbation.</p>	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	Décision
	Futur de la carte marine papier	C6/15 (anciennes C5/12, C4/10)	<p>Le Conseil continuera à suivre la mise en œuvre par le HSSC des recommandations sur le futur de la carte marine papier, le cas échéant.</p> <p>La présidente du Conseil rendra compte à l'A-3 de la question.</p>	HSSC-15 / C-7 20 déc. (pour l'A-3)	(cf. décisions A2/27&28)
	Futur de la carte marine papier	C6/16	<p>Le Conseil prend note des recommandations formulées par le HSSC sur la production automatisée des cartes marines papier et confirme la décision prise à l'A-2, selon laquelle la <u>priorité</u> est d'élaborer des directives pour la production automatisée de cartes papier qui répondent aux exigences minimales de contenu des cartes de la S-4² à partir des données des ENC S-101.</p>		Décision

² La S-4 est déjà une norme pour le contenu « minimal » des cartes.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Cartes papier dérivées des ENC	C6/17	<p>Le Conseil avalise l'offre des Etats-Unis (soutenus par les pays suivants : Allemagne, Australie, Danemark, Nouvelle-Zélande, République de Corée,) de recenser les cas d'utilisation et d'élaborer les directives correspondantes, ainsi que d'identifier les difficultés liées à la S-4, afin de parvenir à une production automatisée de cartes papier dérivées des bases de données de contenu des ENC, et de les soumettre à l'examen du HSSC/NCWG.</p>		
	S-57, S-101	C6/18 (anciennes C5/13, C4/11)	<p>Le Conseil suivra la progression de la tâche confiée au HSSC, qui est chargé de préparer (<i>ce qui est fait</i>) et de tenir à jour le compte rendu synoptique sur les différentes options offertes aux SH pour la production future des ENC S-101 en liaison avec la maintenance/production S-57.</p> <p>La Présidente du Conseil, en liaison avec le Président du HSSC, rendra compte de cette tâche à l'A-3.</p>	20 déc. (pour l'A-3)	(cf. décision A2/33)

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Banc d'essai pour la S-100	C6/19 (ancienne C5/60)	<p>Le Conseil accueille avec satisfaction les informations fournies par la République de Corée sur le projet de banc d'essai S-100 et convient qu'il s'agit d'un élément essentiel de la feuille de route.</p> <p>Le Conseil invite les Etats membres de l'OHI à participer à ce projet de banc d'essai S-100 et, en outre, à examiner si d'autres critères que ceux proposés par la KHOA (voir Doc. C6-04.1C) devraient également être pris en compte (niveau de mise en œuvre de la couverture géographique prévue par rapport aux ENC S-57 existantes, mécanismes de diffusion et de mise à jour et couverture des NPub, par exemple)</p>	Fin décembre 2022	
	Rapports et propositions des HSSC&IRCC au C-6	C6/20 (identiques aux anciennes C5/14, ...et C1/06)	Compte tenu des délais entre les réunions du HSSC-15 et de l'IRCC-15 en 2023 et du compte à rebours pour la soumission des rapports et des propositions au C-7, le Conseil invite les Présidents du HSSC et de l'IRCC à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2023 en vue de les utiliser/soumettre directement en tant que rapports et propositions à examiner au C-7	juillet 2022	
4.2 Rapport et propositions de l'IRCC					
4.2	Rapport de l'IRCC	C6/21	<p>Le Conseil prend note du rapport et félicite l'IRCC, les CHR et les sous-comités de l'IRCC pour leurs réalisations ainsi que pour les résultats de l'atelier d'avril de l'IRCC sur les indicateurs de performance stratégique et le nouveau mandat de l'IBSC.</p>		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.2	Renseignements sur la sécurité maritime	C6/22	Le Conseil prend note de la préoccupation des Etats membres (en tant que fournisseurs de renseignements sur la sécurité maritime), qui craignent de devoir supporter tous les coûts supplémentaires au cas où ils mettraient en œuvre les services SafetyCast d'Iridium, comme conséquence de l'approbation par les Etats membres de l'OMI du système SafetyCast d'Iridium en tant que service mobile par satellite homologué (RMSS).		Décision
4.2	Renseignements sur la sécurité maritime	C6/23	Le Conseil prend note de l'achèvement de la S-124 (RSM) Edition 1.0.0, prête à être approuvée par le prochain HSSC.		Décision
4.2	Océan Austral	C6/24	Le Conseil prend note de la déclaration faite et des préoccupations exprimées par l'Argentine au sujet des informations fournies dans le rapport de l'IRCC sur les activités de la CHA, selon lesquelles il est prévu de soumettre à l'A-3 une proposition de nouvelle résolution de l'OHI sur la reconnaissance de l'océan Austral.		
4.2	Stratégie en matière de renforcement des capacités	C6/25	Le Conseil avalise la nouvelle proposition de stratégie de renforcement des capacités. La Présidente du Conseil , en liaison avec le Président de l'IRCC , soumettra la proposition de stratégie de CB à l'approbation de la 3 ^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI.	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	Décision
4.2	Renforcement des capacités	C6/26	Le Conseil prend note de la diminution du fonds de renforcement des capacités au cours des dernières années.		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.2	Centre de formation en ligne de l'OHI	C6/27 (anciennes C5/16, C4/14)	<p>Le Conseil suivra les progrès réalisés par l'IRCC en vue de la création d'un Centre de formation en ligne de l'OHI sur la base de l'A-2 PRO 3.3 et des recommandations connexes de l'IRCC/CSBC.</p> <p>La Présidente du Conseil, en liaison avec la présidente de l'IRCC, rendra compte de cette question à l'A-3</p>	<p>C-7</p> <p>20 déc. 2022 (pour l'A-3)</p>	(cf. décision A2/42).
4.2	Les femmes dans le domaine de l'hydrographie	C6/28 (anciennes C5/17, C4/16)	<p>Le Conseil suivra les progrès réalisés par l'IRCC sur l'item du CBSC « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » (EWH).</p> <p>La Présidente du Conseil, en liaison avec le Président de l'IRCC, rendra compte de cette question à l'A-3.</p>	<p>C-7</p> <p>20 déc. 2022 (pour l'A-3)</p>	(cf. décision A2/35).
4.2A	Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100	C6/29	<p>Après avoir obtenu <i>l'aval</i> de l'IRCC, le Conseil <i>approuve</i> la version 1.0 des Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100</p> <p>La Présidente du Conseil, en liaison avec le Président de l'IRCC, rendra compte à l'A-3</p>	<p>20 déc. 2022 (pour l'A-3)</p>	
4.2	Directives sur le système de quadrillage mondial commun	C6/30	<p>Le Conseil prend note que les efforts visant à établir un système de quadrillage mondial commun n'ont pas permis d'atteindre un consensus et qu'ils sont donc suspendus.</p>		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
4.2B	WEND-100, Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100	C6/31	<p>Le Conseil avalise la recommandation de la France selon laquelle la dénomination S-1xx correspondant à la spécification de produit S-1xx à utiliser pour la sécurité de la navigation, qui englobe le format et le contenu des données, devrait porter les dénominations S-1xx (voir document C6-04.2B).</p> <p>Le Conseil charge le HSSC, en liaison avec l'IRCC quand cela est approprié, de veiller à ce qu'une distinction claire soit faite à l'avenir dans la dénomination des <i>produits S-1xx</i> (- format et contenu des données - qui répondent aux exigences de sécurité de la navigation) et des produits utilisés à d'autres fins (But 2 par exemple) même s'ils utilisent le format basé sur la S-100.</p>	C-7, ... C-xx, si et quand cela est approprié	Décision
4.3 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC de la S-57 vers la S-101)					
			Couvert au point 4.1 de l'ordre du jour (cf. rapport du HSSC au C-6, paragraphe 11).		Cf. décision A2/33
4.4 Version 2.x (ou v3.0) proposées de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100					
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 1	C6/32	Le Conseil approuve la proposition de modification de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 avec la version 2.0 de l' <u>annexe 1</u> mise à jour en juillet 2022, telle qu'elle figure dans le doc. C6-04.4A.		Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 2	C6/33	Le Conseil approuve la proposition de modification de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 avec la version 2.0 mise à jour en date du 12 juillet 2022 de l'annexe 2, comme indiqué à l'annexe B du rapport du HSSC.		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 3	C6/34	Le Conseil approuve la modification (ajout de l'appendice 1 à l' annexe 3 - version 1.0 des <i>Directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100</i>) de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, telle que proposée par le groupe de travail WEND et figurant à l'annexe B du compte rendu de l'IRCC.		Décision
	Stratégie de mise en œuvre de la S-100 Feuille de route Annexe 4	C6/35	Le Conseil approuve le principe de l'ajout d'une nouvelle annexe 4 (concept hybride pour les ECDIS S-100 - compte rendu analytique) à la feuille de route pour la mise en œuvre de la feuille de route de la S-100, sur la base de la version 1.0 datée du 1 ^{er} juillet 2022, comme indiqué à l'annexe C du rapport du HSSC.		Décision
	Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/36	Le Secrétariat de l'OHI téléchargera la version 2.1 de la feuille de route, y compris les amendements approuvés aux annexes 1, 2 et 3. Une fois la version finale de l'annexe 4 (concept hybride sur les ECDIS S-100) approuvée par l'A-3, le Secrétariat de l'OHI téléchargera la version 3.0 de la feuille de route.	31 janvier 2023 mai 2023 (après l'A-3)	
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/37 (anciennes C5/24, ..., C3/13)	la Présidente du Conseil, les Présidents du HSSC et de l'IRCC et le Secrétaire général , assistés d'experts en la matière et des Etats membres, le cas échéant, tiendront à jour la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris les commentaires et la chronologie) sur une base annuelle.	Permanent	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/38 (anciennes C5/25, C4/20)	Le Secrétaire général, la Présidente du Conseil, les Présidents du HSSC et de l'IRCC devront tenir à jour les trois annexes relatives aux WP 1, 2 et 3 de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 de l'OHL.	C-7	(cf. décision A2/31)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/39	Le Conseil prend note de la matrice WEND100-IGIF (cf. WENDWG LC 02/2022) en tant qu'outil permettant de décrire la situation, les progrès et les besoins en matière d'introduction de produits basés sur la S-100.		Décision
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/40 (anciennes C5/26, C4/27)	L'Assemblée ayant pris note de la mise à jour des interrelations et des tâches, le Secrétaire général continuera à assurer la liaison avec [l'OMI et] les autres parties prenantes et organisations pertinentes impliquées dans le développement d'autres produits basés sur la S-100.	Permanent	(cf. décisions A2/40&41)
	Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100	C6/41	Le Conseil prend note des progrès réalisés dans l'élaboration de la S-128 (catalogue des produits nautiques).		Décision

4.5 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie - Propositions du Conseil au comité directeur. (Décision A2/08)

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C6/42 (ancienne C5/27)	Le Conseil prend note de la mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie et prend acte des progrès accomplis dans le cadre des projets ci-après : - S-131 Base de données sur les infrastructures portuaires marines (MHID) - Élaboration d'un document d'orientation sur la conversion de la S-57 vers la S-101 - création et mise à l'essai d'un ECDIS capable d'afficher la S-102 sur les ENC S-101 et le projet conjoint OHI-AISM de validation de concept : - Démonstration de l'interopérabilité des S-101 et S-125 en mer à l'aide d'une mise à jour sans fil via des liaisons de télécommunications 4G/5G.		(cf. décision A2/08)
	Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie	C6/43	Le Conseil avalise la recommandation du comité directeur du laboratoire encourageant davantage de parties prenantes à identifier des projets de collaboration, notamment avec d'autres organisations et partenaires industriels.		
5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI					
5.1 Examen de l'état financier en cours de l'OHI					
	Rapport financier	C6/44	Le Conseil prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2022.		Décision
5.2 Proposition de programme de travail pour 2023					
	Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2023	C6/45	Le Conseil accepte et approuve le programme de travail de l'OHI pour 2023, tel que présenté par le Secrétaire général .		Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Journée mondiale de l'hydrographie	C6/46	<p>Le Conseil prend note du thème proposé par le Secrétaire général pour la Journée mondiale de l'hydrographie de 2023 : « <i>L'hydrographie - à l'appui du Jumeau numérique de l'océan</i> ».</p> <p>Le Secrétariat de l'OHI diffusera le thème pour 2023 aux EM de l'OHI par la LC de l'OHI et peaufinera le libellé du thème si nécessaire.</p>	Fin octobre 2022	Décision
5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2023					
	Budget de l'OHI pour 2023	C6/47	Le Conseil approuve les prévisions budgétaires fournies par le Secrétaire général , y compris les adaptations proposées pour faire face aux conséquences de l'inflation.		Décision
5.4 Proposition à soumettre à l'A-3 pour le programme de travail triennal et le budget triennal 2024-2026 de l'OHI.					
	Budget de l'OHI pour 2024 - 2026	C6/48	<p>Le Conseil approuve le projet de programme de travail et de budget triennal* présentée par le Secrétaire général en vue de sa soumission à l'A-3 par la Présidente du Conseil, aux fins d'approbation par les Etats membres.</p> <p><i>* sous réserve d'une mise à jour, avant soumission à l'A-3, d'ici le 20 décembre 2022, compte tenu de la volatilité de la situation financière mondiale.</i></p>	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	
	Budget de l'OHI pour 2024 - 2026	C6/49	Le Conseil avalise la recommandation du Secrétaire général concernant la demande à l'A-3 de renouveler l'habilitation du Conseil à augmenter les contributions des Etats membres jusqu'à 3%, sous réserve de l'examen annuel du budget du Conseil entre 2024 et 2026, 2024 étant la date la plus précoce.	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI					
6.1 Implémentation et débat de l'adaptation du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments affectés de l'OHI à partir du plan stratégique révisé en mettant l'accent sur les buts 2 et 3. Rapport d'étape sur la pertinence et l'applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique.					
6.1	SPI attribués au HSSC	C6/50	Le Conseil prend note du tableau de bord (date cible 2026, valeur au 31/12/2021) des SPI 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1 et 2.2.2 attribués au HSSC.		Décision
6.1	SPI attribués à l'IRCC	C6/51	Le Conseil prend note des progrès réalisés par l'IRCC dans l'élaboration de méthodes et de paramètres pour les SPI attribués à l'IRCC et avalise les propositions (définitions, paramètres, plan d'action...) dont fait état la LC 23/2022 de l'OHI.		Décision
	Suivi de performance du Plan stratégique 2021-2026	C6/52	Le Conseil prend note du rapport d'étape sur le suivi des performances, qui figure à l'annexe B du Rapport annuel de l'OHI (publication P-7). La Présidente du Conseil , en liaison avec le Secrétaire général (WP1) , le Président du HSSC (WP2) et le Président de l'IRCC (WP3) , rendra compte à A-3, sur la base du Rapport annuel de l'OHI pour 2022	A-3	Décision (cf. décisions A2/12&19)
	Portail MSDI	C6/53	Le Conseil approuve la recommandation du Secrétaire général de recentrer la fonction et la présentation d'un futur portail MSDI.	C-7	
	Visibilité de l'OHI	C6/54	Le Conseil prend note de l'accroissement continu de la visibilité de l'OHI par le biais de son site web et de ses activités dans les réseaux sociaux, ainsi que du nombre d'activités de promotion notables menées dans le cadre du WP1 dans quatre catégories.		

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	SPI 1.2.2	C6/55	Le Conseil invite tous les Etats membres à envisager de communiquer leurs valeurs CATZOC par l'intermédiaire des RENC afin de soutenir le Secrétariat dans le processus du SPI 1.2.2.		
6.2 Examen du Plan stratégique en préparation de l'A-3					
	Plan stratégique 2021-2026	C6/56	Le Conseil prend note de l'obligation à mi-parcours faite par le Cycle de planification (Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée), de revoir le Plan stratégique à chaque session ordinaire de l'Assemblée et de la recommandation de la Présidente du Conseil de poursuivre avec le PS 2021-2026 sous sa forme actuelle, en prenant note de la mise en œuvre des SPI en cours, tout en concentrant les efforts sur les orientations à fournir à l'A-3 au prochain Conseil pour la préparation du PS 2027-2032	20 déc. (date limite pour l'A-3)	
7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL					
7.1 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/07 : inclusion du genre					
	Langage inclusif	C6/57	Le Conseil remercie le Canada pour l'aide apportée au Secrétariat de l'OHI sur ce thème et prend note des essais d'application du langage inclusif dans les M-1 et M-3 ainsi que de la charge de travail supplémentaire que représente le processus de production des documents et communications de l'OHI.		Décision
	Langage inclusif	C6/58	Le Conseil avalise les amendements proposés à la résolution de l'OHI 1/2020. Le Secrétaire général soumettra la proposition à l'A-3.	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	Décision

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Langage inclusif	C6/59	Si les amendements à la résolution 1/2020 de l'OHI sont approuvés à l'A-3, et seulement après, le Secrétariat de l'OHI introduira le langage inclusif dans la M-1 comme première étape et les comités et les groupes de travail devront revoir leurs mandats et leurs règles de procédure en application de la nouvelle résolution de l'OHI.	C-7 Quand et selon les besoins (2024)	
7.2 Mise à jour sur la mise en œuvre de la décision A2/25 : S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales					
	S-130 PT	C6/60	Le Conseil félicite l'équipe de projet sur la S-130 pour les résultats obtenus depuis le C-5 et prend note du séquençement d'élaboration de la spécification de produit S-130 et de sa mise en œuvre.		Décision
	S-23, A2 PRO1.9 suivi	C6/61 (anciennes C5/57, C4/07)	Le Secrétaire général rendra compte de la mise en œuvre de la PRO 1.9 ³ .	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	(cf. décision A2/24&25)
7.3 Etapes préparatoires de la mise en place du nouveau Conseil 2023-2026 et mise à jour sur la préparation de l'A-3					
	7.3A	C6/62	Dans le cadre de la préparation de l'A-3, le Conseil prend note de la liste provisoire des tâches à soumettre à l'examen/approbation de l'A-3.		
	7.3B	C6/63	Le Conseil prend note du compte à rebours, du programme et des informations générales prévues dans le cadre de la préparation de l'A-3.		
	7.3C	C6/64	Le Conseil prend note des différentes étapes de préparation en vue de la mise en place du prochain Conseil.		

³ Futur de la S-23.

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
7.4 Proposition de révision de l'article 8.e du Règlement général de l'OHI - Composition de la Commission hydrographique sur l'Antarctique de l'OHI (CHA)					
	Art. 8. e du Règlement général	C6/65	Le Conseil avalise les modifications de l'article 8.e du RG telles que proposées par la CHA et charge la Présidente du Conseil de les soumettre à l'A-3, aux fins d'approbation par les Etats membres.	20 déc.2022 (pour l'A-3)	Décision
7.5 Proposition du Secrétariat concernant la révision de la Publication M-7 de l'OHI - Règlement du personnel					
	M-7 – Règlement du personnel	C6/66	Le Conseil prend note des informations et de la marche à suivre pour l'élaboration de l'édition 9.0.0 (amendements relatifs à l'application des modifications apportées aux dispositions relatives à la santé et à la retraite) de la publication M-7 - <i>Règlement du personnel</i> , que le Secrétaire général soumettra à l'A-3 pour approbation par les Etats membres.	20 déc. 2022 (pour l'A-3)	
7.6 Information: Création d'un nouveau Comité national sur la S-100 (Canada, République de Corée)					
	Comités nationaux sur la S-100	C6/67	Le Conseil accueille favorablement la stratégie présentée par le Canada et la République de Corée via la création de leurs Comités nationaux S-100 et prend note des bénéfices attendus de cette approche. Le Conseil invite les Etats membres à faire part de leurs stratégies nationales en ce qui concerne la création de Comités nationaux S-100 similaires, le cas échéant.	C-7	
7.7 Information: Comprendre les moteurs, les solutions et les catalyseurs dans le secteur du transport maritime (Royaume-Uni)					

ITEM DE L'ORDRE DU JOUR	SUJET	DÉCISION ou ACTION No.	DÉCISION ou ACTIONS (en gras, action par)	DATE CIBLE/EVENEMENT	ETAT (octobre 2022)
	Moteurs, Solutions et catalyseurs dans le secteur du transport maritime	C6/68	<p>Le Conseil remercie le Royaume-Uni d'avoir partagé son livre blanc sur les moteurs, les solutions et les catalyseurs de l'industrie du transport maritime.</p> <p>Le Conseil invite le Royaume-Uni à identifier les enseignements tirés de cette étude et à envisager la possibilité de fournir des contributions au plan stratégique et au programme de travail de l'OHI, le cas échéant, par l'intermédiaire des groupes de travail et des comités auxquels il participe.</p>	HSSC-15/IRCC-15	
8. PROCHAINE REUNION					
8.1 Dates and venue for the 7th Meeting of the IHO Council					
	C-7	C6/69	Le Conseil convient de la tenue du C-7 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 17 au 19 octobre 2023	décision d'y participer ou non – 17 juin 2023	Décision
9. QUESTIONS DIVERSES					
9.1 Information : Le Jumeau numérique de l'océan					
	Jumeau numérique de l'océan	C6/70	<p>Le Conseil accueille favorablement la présentation sur le « Jumeau numérique de l'océan » faite par le Directeur général de Mercator Océan International, et prend note de son intention de créer une nouvelle OIG.</p> <p>Le cas échéant, le Conseil invite le Secrétaire général de l'OHI à examiner si un protocole d'accord entre les deux organisations (lorsque l'organisation sera créée) serait utile pour développer des synergies dans le futur.</p>	A-3 (à confirmer)	
10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION					
11. CLOTURE DE LA REUNION					

